

**Adoption d'une résolution relative à l'encadrement de la pratique des jeunes
(projet soumis au vote de l'Assemblée Générale de la FFF du 6 juin 2026)**

Constats et enjeux :

L'amélioration de l'encadrement du football des jeunes de 6 à 18 ans constitue une priorité fédérale pour l'avenir de notre discipline.

Ces jeunes représentent environ 2/3 de nos licenciés (43% correspondant aux catégories U6 à U13) et vivent leurs premières expériences sportives dans un environnement où la qualité éducative, la pédagogie et la bienveillance sont déterminantes.

Renforcer la compétence et la posture des éducateurs, c'est agir directement sur l'accueil des jeunes pratiquants, la prévention des conflits, la protection des mineurs, la transmission des valeurs, et l'attractivité durable du football et la perte régulière de licenciés constatée.

C'est aussi l'un des meilleurs leviers pour assainir l'ambiance sur et en dehors des terrains, en accompagnant les éducateurs dans la gestion des émotions et la prévention des comportements inappropriés. Enfin, un encadrement formé permet d'améliorer la structuration technique des clubs, élément rassurant pour les parents.

Or aujourd'hui, la FFF ne dispose d'aucun moyen informatique permettant d'identifier et de tracer le parcours des éducateurs, et peu de réglementation existe en matière d'encadrement.

Elle propose donc une démarche structurante et progressive visant à atteindre l'objectif d'amélioration de l'encadrement technique des catégories de jeunes.

Cette démarche initiée par la Ligue du Football Amateur et la Direction Technique Nationale a été validée par le Comité Exécutif de la FFF, puis concertée avec l'ensemble des Présidents de ligue et de district au cours d'une tournée des territoires ainsi qu'à l'occasion de la réunion commune des Collèges du 7 mai dernier.

Il est donc proposé aux délégués de l'Assemblée Générale de la FFF du 6 juin prochain de valider le processus suivant et de légitimer ainsi cette action d'envergure qui impactera tous les clubs dans les prochaines années.

Philosophie :

- Objectif réaffirmé : 1 équipe = 1 encadrement formé
- Planification du projet sur plusieurs saisons (de 2026-2027 à 2029-2030)
- Aucune obligation nouvelle avant 2029-2030
- Distinction entre obligations et incitations – valorisations

Principes :

- Identification de l'encadrement (traçage informatique)
- Fonctions structurantes et encadrement des équipes
- Détermination de la cible 2029–2030 par rapport à la situation 2026–2027
- Maintien ou révision de la cible + vote AG en 2028–2029

Méthodologie et plan d'actions proposés :

- 2026-2027 : identification des fonctions structurantes et de l'encadrement
 - o Identification des fonctions structurantes : responsable technique de jeunes, responsable d'école de football, responsable technique de club. Système non bloquant
 - o Identification de l'encadrement des équipes de jeunes en compétition (U14 et plus). Système non bloquant
 - o Identification de l'encadrement des équipes de football d'animation (U6-U13. Système non bloquant
- 2027-2028 et 2028-2029 : suivi et généralisation des fonctions structurantes
 - o Suivi informatique de l'évolution de l'encadrement
 - o Généralisation des fonctions structurantes
 - o Intensification des formations de base (CFI, AF, accompagnateurs d'équipes)
- 2028-2029 : affinement de la cible en fonction de l'évolution de l'encadrement
 - o Détermination de l'encadrement souhaité dans les différentes catégories et les différents niveaux
 - o Détermination des premières mesures (obligations, incitations-valorisations)
 - o Juin 2029 : vote à l'AG de la FFF
- 2029-2030 : déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire